RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Commission des finances et de l'audit
Séance du 23 juin 2021

Décision CFA n° 2021-09

Projet de marché public relatif au Marché Subséquent à l'Accord-Cadre n°2021 AC 00274201 porté par le SAILMI (Service de l'Achat, de l'Innovation et de la Logistique du Ministère de l'Intérieur)

« Fourniture d'ensembles et de sous-ensembles d'infrastructure ainsi que des terminaux et des accessoires exploités » sur les réseaux numériques TETRAPOL. Maintien en condition opérationnelle des équipements et logiciels des réseaux numériques TETRAPOL du Ministère de l'Intérieur (INPT et Rubis) ainsi que des terminaux et accessoires soutenus par le service central des réseaux et des technologies avancées du Mans. »

La Commission des finances et de l'audit de l'Office français de la biodiversité,

- **Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131 8 à L.131 17, relatifs à l'Office français de la biodiversité et en particulier son article L.131-11-1 relatif à la constitution de commissions spécialisées au sein du Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- **Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131 28 à R.131 31, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité et en particulier ses articles R.131-28-5 relatif aux attributions des commissions spécialisées, R.131-28-6 relatifs aux attributions pouvant être déléguée au directeur général par le Conseil d'administration ; R.131-28-7 et R.131-28-9 relatif aux conditions d'exécution des délibérations ; R.131-30, relatif aux compétences du directeur général de l'Office français de la biodiversité ; R.131-31 relatif aux compétences du commissaire du gouvernement ;
- **Vu** le décret en date du 30 décembre 2019 nommant Monsieur Pierre DUBREUIL en qualité du Directeur général de l'établissement ;

- **Vu** la délibération 2020-03 du Conseil d'administration du 3 mars 2020 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des finances et de l'audit » ;
- **Vu** la délibération 2020-04 du Conseil d'administration du 3 mars 2020 portant délégations de pouvoir au Directeur général au titre du décret n°2019-580 ;
- **Vu** la décision 2020-DG-21 du 28 avril 2020 portant composition et fonctionnement de la commission consultative des marchés publics (CCMP) de l'OFB ;
- **Vu** le rapport de présentation et d'attribution présenté à la séance de la CCMP du 02 juin 2021, et signé par le Directeur des Finances,

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

La Commission des Finances et de l'Audit approuve la conclusion par l'OFB du marché subséquent à l'accord-cadre n°2021 AC 00274201 porté par le SAILMI et référencé à l'OFB n° 2021-19 : « Fourniture d'ensembles et de sous-ensembles d'infrastructure ainsi que des terminaux et des accessoires exploités » sur les réseaux numériques TETRAPOL. Maintien en condition opérationnelle des équipements et logiciels des réseaux numériques TETRAPOL du Ministère de l'Intérieur (INPT et Rubis) ainsi que des terminaux et accessoires soutenus par le service central des réseaux et des technologies avancées du Mans (SCRTA) », sans montant maximum, sur la durée totale de l'accord-cadre socle, soit 48 mois (échéance au 01/03/2025) avec la Société AIRBUS DS SLC.

ARTICLE 2 :

Le Directeur général de l'OFB est autorisé à signer puis notifier le marché subséquent visé.

Le Directeur général délégué aux ressources, chargé du secrétariat de la Commission des finances et de l'audit

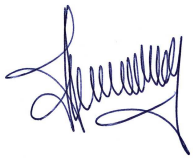

Denis CHARISSOUX

La Présidente de la Commission des finances et de l'audit

Dominique de VILLEBONNE